

WPR/RC22.R19 Rev.1

PROGRAMME INTER-PAYS A LONG TERME DANS LE DOMAINE  
DES SERVICES DE LABORATOIRES DE SANTE

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur le projet de programme à long terme dans le domaine des services de laboratoires de santé,<sup>2</sup>

1. **RECONNAIT** la nécessité d'organiser un programme inter-pays dans ce domaine pour améliorer les épreuves de diagnostic et de contrôle indispensables aux programmes nationaux et internationaux, et obtenir ainsi des résultats valables et comparables;
2. **FAIT SIENNE** la proposition du Directeur régional visant à établir un répertoire des laboratoires de santé publique pour les pays et territoires de la Région et pour le programme à long terme proposé;
3. **RECOMMANDE** que les programmes inter-pays soient, autant que possible, étroitement coordonnés au programme général d'activités de l'OMS dans le domaine des services de laboratoire;
4. **PRIE** le Directeur régional d'inclure à la Liste des projets additionnels pour 1972 et 1973 les propositions relatives aux première et deuxième étapes, et de les exécuter sous réserve de fonds disponibles.

<sup>2</sup>Document WPR/RC22/13.